

SUZUKI FRANCE S.A.S
8, Avenue des Frères Lumière
78190 TRAPPES – France

Information presse

Trappes, le 30 novembre 2020

Suzuki annonce sa Vision Environnementale 2050

Suzuki Motor Corporation a annoncé sa Vision Environnementale 2050, une stratégie à long terme destinée à répondre aux enjeux environnementaux, qui dresse le portrait idéal du Groupe à l'horizon 2050 et fixe un point d'étape en 2030 quant à la réalisation des objectifs définis.



« Réduire, économiser, alléger, raccourcir et rationaliser » : ces mots sont au cœur de la philosophie de production de Suzuki depuis le début des années 1990. Tout en cherchant à offrir un maximum de satisfaction aux clients, cette philosophie vise à réduire la taille des produits en les rationalisant, en les allégeant, en économisant les ressources, et en raccourcissant le temps et les distances.

Nous sommes convaincus que ce concept « réduire, économiser, alléger, raccourcir et rationaliser » est en parfaite adéquation avec les initiatives que nous prenons pour répondre aux enjeux environnementaux au niveau international, notamment avec le dérèglement climatique, les pénuries d'eau et l'épuisement des ressources. Prenons l'exemple des Kei cars, caractérisées par leur caisse compacte et légère : non seulement elles revendiquent un niveau réduit d'émissions de CO₂, mais nécessitent également moins de ressources pour leur production, et contribuent ainsi à la préservation de ces dernières.

Dans le cadre de sa charte internationale pour l'environnement, qui définit sa philosophie et sa politique en matière de protection de l'environnement, Suzuki a établi son plan environnemental 2020, et s'engage en faveur de la préservation de la planète, dans le but de participer au mieux-être de la société et de devenir une entreprise appréciée et digne de confiance dans le monde entier.

Tél.: 01 34 82 14 00

S.A.S. au capital de 20000000 euros – R.C.S. Versailles B 330066374

SUZUKI FRANCE S.A.S
8, Avenue des Frères Lumière
78190 TRAPPES – France

À l’occasion du centenaire de la Marque et au vu de la demande toujours plus forte de mesures de protection de l’environnement à long terme, notamment pour lutter contre le dérèglement climatique, Suzuki a mis en place sa Vision Environnementale 2050, dans laquelle il se fixe comme cap pour cette échéance, de devenir une entreprise durable qui continuera de contribuer au bien-être de la société durant les 100 prochaines années.

Dans le cadre de son concept « réduire, économiser, alléger, raccourcir et rationaliser », Suzuki s’attachera à concrétiser sa vision idéale de l’avenir, en réduisant l’impact de ses activités commerciales sur l’environnement, en allégeant sa charge environnementale, en faisant preuve d’une plus grande réactivité pour répondre aux différents défis écologiques, et en préservant les richesses et la beauté de notre planète.

1. Dérèglement climatique

Émissions de CO₂ issues des produits

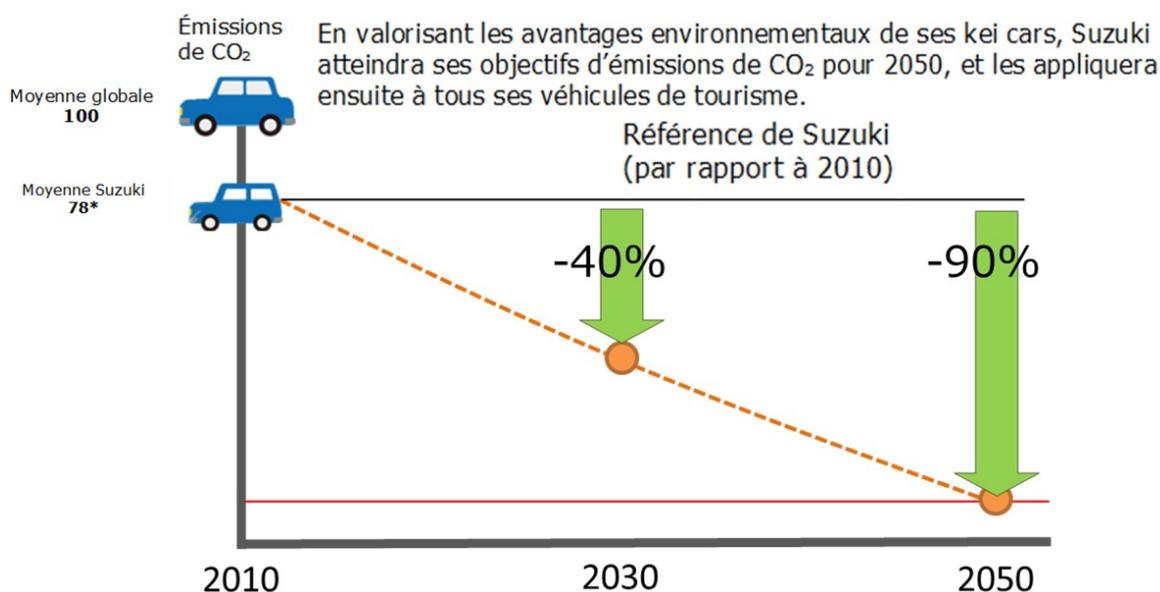
Vision environnementale 2050

Réduire les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules de 90 % d’ici 2050 par rapport à leur niveau de 2010 (sur une base du « puits à la roue* »)

Objectif 2030

Réduire les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules de 40 % d’ici 2030 par rapport à leur niveau de 2010 (sur une base du « puits à la roue* »)

*Du puits à la roue : méthode prenant en compte les émissions de CO₂ issues de l’extraction et du raffinage du pétrole, ainsi que de la production d’électricité, en plus des émissions de CO₂ provenant directement de la sortie d’échappement des véhicules en conduite.



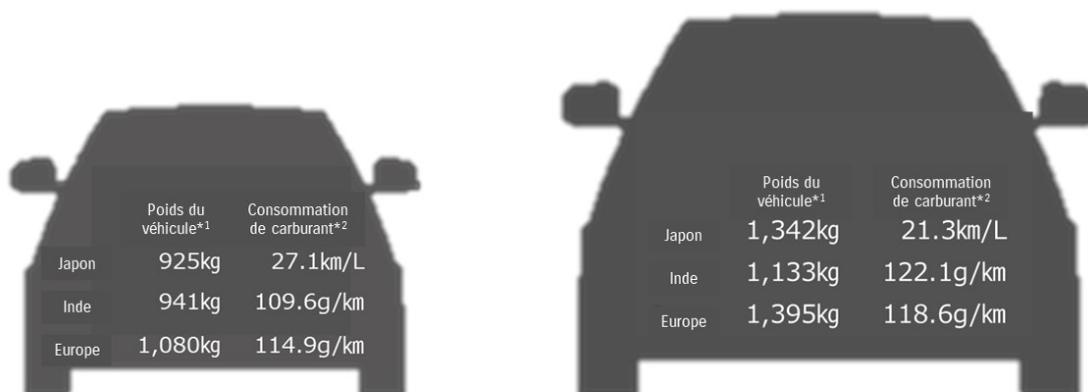
*Donnée issue d’une étude Suzuki sur les valeurs d’émissions de CO₂ des véhicules Suzuki par rapport à une base de 100 correspondant aux émissions de CO₂ générales des véhicules de tourisme.

Tél.: 01 34 82 14 00

S.A.S. au capital de 20000000 euros – R.C.S. Versailles B 330066374

SUZUKI FRANCE S.A.S
8, Avenue des Frères Lumière
78190 TRAPPES – France

(Référence) Comparaison entre les performances environnementales de Suzuki et la moyenne globale



Moyenne des véhicules de tourisme Suzuki

Moyenne globale des véhicules de tourisme

*1 Pour le Japon, la valeur moyenne du poids des véhicules de tourisme à moteur essence (standard, compact et mini) est issue de la « Liste des consommations de carburant de tous les véhicules en mars 2018 » publiée par le ministère japonais du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme. Pour l'Europe et l'Inde, les valeurs sont calculées sur la base de la valeur standard de CO₂ en 2017.

*2 Valeur moyenne des émissions de CO₂ de chaque marché en 2017. Pour le Japon, la consommation moyenne de carburant est mesurée selon le cycle d'essai JC08.

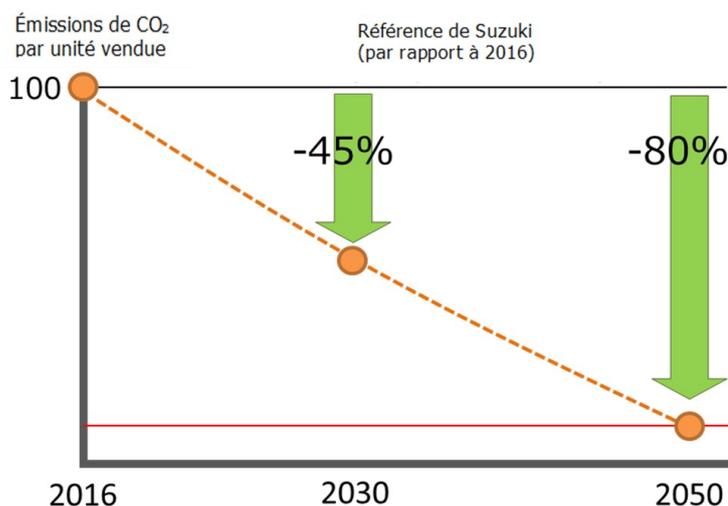
Émissions de CO₂ issues des activités commerciales

Vision environnementale 2050

Réduire les émissions de CO₂ des activités commerciales de 80 % d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 2016 (en unité de base par unité vendue)

Objectif 2030

Réduire les émissions de CO₂ des activités commerciales de 45 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 2016 (en unité de base par unité vendue)



SUZUKI FRANCE S.A.S
8, Avenue des Frères Lumière
78190 TRAPPES – France

2. Préservation de l'air

Vision environnementale 2050

Limitier les émissions de substances polluantes issues des activités commerciales et des produits d'ici 2050

Objectif 2030

D'ici 2030 :

- Réduire le recours aux énergies fossiles pour les activités commerciales et étendre l'utilisation des énergies renouvelables
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air dans chaque pays/région en encourageant le développement de produits propres
- Réduire les émissions de composés organiques volatiles (COV) issus de la production et des produits

3. Ressources en eau

Vision environnementale 2050

Utiliser des ressources durables en eau en minimisant l'impact sur l'environnement aquatique d'ici 2050

Objectif 2030

Mettre en œuvre des mesures de réduction des prélèvements d'eau et de purification des eaux rejetées sur tous les sites de production en spécifiant les risques liés à l'eau auxquels Suzuki sera confronté d'ici 2030

4. Circulation des ressources naturelles

Vision environnementale 2050

Encourager la réduction, le recyclage et le traitement approprié des déchets issus des activités de production et des produits en étendant au niveau mondial d'ici 2050 les technologies et systèmes de recyclage développés au Japon

Objectif 2030

D'ici 2030 :

- Étendre à l'échelle mondiale les systèmes de recyclage des véhicules
- Encourager le recyclage, le reconditionnement et la réutilisation des batteries secondaires (rechargeables) utilisées pour la propulsion des véhicules électriques
- Réduire la quantité de déchets déversés sur les sites de production mondiaux
- Réduire la quantité de plastique utilisée dans les emballages

Contacts Presse :

Nathalie Geslin
Responsable Presse & R.P
01.34.82.14.71
ngeslin@suzuki.fr

Laure Rouault
Attachée de Presse & R.P
01.34.82.14.31
lrouault@suzuki.fr

Yann Bouffaut
Chargé de Communication
01.34.82.14.48
ybouffaut@suzuki.fr

Tél.: 01 34 82 14 00

S.A.S. au capital de 20000000 euros – R.C.S. Versailles B 330066374



SUZUKI FRANCE S.A.S
8, Avenue des Frères Lumière
78190 TRAPPES – France

Retrouvez toutes les informations et photos de la gamme Suzuki sur www.presse.suzuki.fr